

cieux sur la poésie liturgique au XI^e siècle. — M. le docteur Vincent est élu membre titulaire dans la section des sciences médicales, en remplacement de M. le docteur Ollier, décédé. — M. Caillemer communique un travail concernant la réunion de la principauté de Dombes à la couronne et dont les éléments ont été fournis par les papiers de M. de Mironnesnil, premier président du Parlement de Normandie. On sait que, le 28 mars 1762, le comte d'Eu, second fils du duc du Maine, céda cette principauté à Louis XV, en échange des vicomtés d'Argentan et d'Exmes et de plusieurs autres terres situées en Normandie. Mais le Parlement de Rouen refusa d'abord l'enregistrement qui lui était demandé, en se fondant sur ce que les revenus de la principauté de Dombes étaient bien inférieurs à ceux des terres remises en contre-échange. Sur l'ordre du Garde des sceaux, Lamoignon, le Parlement dut s'incliner pourtant. Mais il garda de cette affaire un sentiment de mauvaise humeur. Lorsque, quelque temps après, on lui demanda d'enregistrer l'édit ordonnant l'établissement du cadastre des terres de la province de Normandie, il refusa de céder, si bien que, pour le punir de sa résistance, des lettres de cachet envoyèrent les magistrats en exil dans diverses petites villes; procédé nouveau qui était le prélude des moyens de coercition, que devait employer bientôt le chancelier Maupéou. — M. le Président fait observer d'abord que cet épisode peut servir à compléter le travail, que le comte de Luçay a publié sur la liquidation de la succession du connétable de Bourbon. Il est bon de remarquer aussi que l'ordonnance de 1673, en vertu de laquelle on procéda, avait été cependant abrogée virtuellement par celle de 1718, par laquelle le régent accorda des concessions au Parlement.

Séance du 11 juin 1901. — Présidence de M. Beaune. — M. le Président rappelle à la Compagnie que M. Sainte-Marie Perrin, membre titulaire, a été nommé correspondant de l'Institut royal des Architectes britanniques. — M. Vincent, membre titulaire, élu dans la dernière séance, est introduit, et M. le Président lui adresse quelques paroles de bienvenue, en lui exprimant qu'il eût désiré que ce fût son maître, M. Ollier, qui fût appelé à présider à sa réception. — M. Vincent remercie la compagnie de l'honneur qui lui est fait, et il répond que, lui aussi, il aurait été heureux d'être reçu par son maître vénéré, et c'est un regret de plus que lui cause sa mort prématurée. — M. Rougier continue sa communication sur l'évolution des tarifs douaniers depuis 1664 jusqu'à nos jours. Au régime des traités, inauguré en 1860, a